

Syndicat du bois ouvré de Saint-Félicien (CSD)

« Saint-Félicien, ensemble, en avant, pour longtemps »

par Jacques Désy

À la fin du mois de novembre 2006, la direction de la scierie Bowater à Saint-Félicien avait annoncé, par la voie des médias, de façon très irrespectueuse pour le syndicat et ses membres, son plan de restructuration visant à transférer le Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et la production de Saint-Félicien vers son usine de Dolbeau-Mistassini.

Lors de cette même annonce, la direction laissait la porte entrouverte à étudier diverses avenues pouvant être proposées par d'autres parties et qui, selon le sérieux et la faisabilité de la démarche, pourraient la faire changer d'idée. Dès lors, fort de l'appui du bureau syndical et de ses membres, le président du Syndicat du bois ouvré de Saint-Félicien (CSD), Robert Girard, mettait tout en œuvre afin de trouver des solutions qui permettraient de conserver les

activités complètes de la scierie Bowater dans son patelin. C'est ainsi qu'il s'est appliqué à aller chercher des alliés non seulement à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), par le biais de Jean-Roch Larouche, coordonnateur régional pour la CSD, mais dans la communauté, chez les élus de la ville et de la Municipalité régionale de comté (MRC) et dans le milieu des affaires.

Une opposition ferme

La réponse fut immédiate! Lors d'un point de presse organisé le 30 novembre, tous les intervenants, solidaires aux démarches du syndicat, lançaient à l'entreprise un refus catégorique au projet de transfert des activités de Saint-Félicien vers d'autres lieux.

« On s'oppose évidemment au transfert du CAAF vers Mistassini parce qu'au départ, fermer Saint-Félicien, ça veut dire fermer des centaines de travailleurs et de familles, ça veut dire fermer la dignité de

toutes ces personnes, ça veut dire fermer l'avenir économique de Saint-Félicien », a plaidé Robert Girard.

Afin de développer des solutions valables, le syndicat avait, par contre, besoin de plus de temps que l'échéance, fixée au 15 décembre 2006, pour développer une stratégie adéquate à la relance bénéfique de Bowater dans toute la région.

« Nous allons trouver la solution si on nous donne du temps. Il n'y a rien de plus important ici que les quelque cent-cinquante travailleurs touchés par cette annonce. On va se battre pour les emplois, pour les familles, pour la ville. Nous avons l'appui de tout le monde, ensemble on va trouver la bonne solution pour que Bowater continue ses activités là où elle se trouve dans la région. », a lancé Jean-Roch Larouche.

Sur cette même lancée, Marc La Rue, permanent syndical au service de la main-d'œuvre, a souligné l'import-



tance d'entretenir cette volonté de la communauté de travailler en concertation car « tous les intervenants, les dirigeants de la compagnie inclus, doivent se parler, se concerter, de façon à trouver une solution durable, un projet gagnant-gagnant pour les travailleurs, la compagnie et la région. Des solutions durables, ça doit émerger du milieu, ça implique les intervenants du milieu. »

Grande marche de solidarité

C'est donc avec une volonté à toute épreuve que, sous le thème « Saint-Félicien, en avant, pour longtemps », le syndicat organisait une grande marche de solidarité, le 23 décembre, dans le but de garder les emplois à Saint-Félicien.

Plus de 500 personnes, provenant d'un peu partout au Saguenay – Lac-Saint-Jean, de divers syndicats affiliés à la CSD, du milieu des affaires et des milieux politiques municipal et régional, se sont déplacés afin de démontrer leur solidarité.

« Quand, lors de l'assemblée générale du 26 novembre, nous avons annoncé ce que la compagnie Bowater voulait faire avec son usine de Saint-Félicien, j'ai senti, comme c'était jamais arrivé avant, la force de l'unité d'un groupe. J'ai senti que tout le monde avait, à ce moment précis, décidé de se tenir debout, que tout le monde avait comme ferme conviction que c'est ensemble, uni, qu'on réussirait à gagner cette bataille.

Depuis que l'usine existe, avec toutes les transformations qu'elle a connues, les crises, les incertitudes, nous avons toujours réussi à passer au travers. Nous réussirons encore cette fois-ci. Il n'est absolument pas question de perdre le dernier CAAF qui reste à Saint-Félicien. Il n'est pas question de perdre nos emplois.

La décision du syndicat d'aller chercher des appuis, à la ville, à la Municipalité régionale de comté (MRC), à la Chambre de commerce, à la Centrale des syndicats démocratiques, démontre sa volonté de réussir.

Bowater a accepté de nous donner du temps afin d'élaborer un projet sérieux, durable. On nous a promis de nous écouter, d'étudier sérieusement nos propositions. Aujourd'hui, on doit se faire la promesse de tout mettre en œuvre, pour leur faire une proposition qu'ils ne pourront pas refuser », a lancé Robert Girard, lors de son discours qui a réussi à enflammer la foule rassemblée au Parc Sacré-Cœur.

Lors de l'événement, les représentants de chaque groupe ont souligné de façon éloquent la force de caractère dont font preuve la direction et les membres du syndicat, ce qui a fait



Suite à la page 16

Les porte-parole de l'événement : Robert Girard, président du Syndicat du bois ouvré de Saint-Félicien (CSD), François Vaudreuil, président de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Louise Boulanger, présidente de la Chambre de commerce de Saint-Félicien, Gilles Potvin, Maire de Saint-Félicien, Bernard Généreux, préfet de la MRC Domaine-du-Roy et Jean-Roch Larouche, coordonnateur régional pour la CSD.

CONTESTATION de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public


par Jacques Désy

Le 16 décembre 2005, le projet de loi 142 était sanctionné et devenait ainsi le chapitre 43 des lois du Québec de 2005, intitulé Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (Loi 43). À cet égard, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) soulignait avec ferveur que Jean Charest et son gouvernement n'avaient rien tiré des enseignements de l'automne 2003.

Suite de la page 15

dire à Louise Boulanger, présidente de la Chambre de commerce de Saint-Félicien, « je suis impressionnée d'avoir à faire avec un syndicat intelligent, collaborateur et évolué comme le vôtre. »

François Vaudreuil, président de la CSD, a pour sa part clamé devant les manifestants son profond désaccord avec le projet de la direction de Bowater et qu'en tout temps, il était nécessaire d'être vigilant, que le fait de ne garder que 60 emplois à Saint-Félicien, ça signifiait le début de la fin. « Nous avons de bonnes raisons d'être en désaccord avec les plans de l'entreprise. La décision de la direction est irrespectueuse des travailleuses, des travailleurs et de la population. Pour eux, les travailleuses et les travailleurs sont une ressource comme une autre : malléable, transférable et jetable après usage. Leur décision est aussi humainement et socialement irresponsable, ignorant les drames humains et les problèmes sociaux qui seraient associés à un éventuel licenciement collectif. Cette décision, en plus d'être financièrement questionnable, est surtout économiquement dévastatrice pour la communauté de Saint-Félicien. »

La CSD continuera à apporter son soutien à son syndicat affilié dans sa lutte pour la continuité des opérations de la scierie et la conservation des emplois. 

En décrétant unilatéralement les conditions de travail des salariés de l'État par une loi spéciale, le gouvernement posait un geste odieux qui ne faisait que mettre de l'huile sur le feu. Claude Faucher, vice-président de la CSD, mentionnait d'ailleurs à ce sujet que « Le principe même de la négociation de bonne foi, tel que prévu dans le Code du travail, est totalement bafoué. » De plus, le gel des salaires les deux premières années, puis une augmentation de 8 % échelonnée sur les quatre années suivantes, telle que prévue par la Loi, hausse en deçà de l'Indice des prix à la consommation, place les centaines de milliers de salariés de l'État dans une situation où, réellemment, ils doivent vivre avec une diminution de salaire.

Qu'en est-il aujourd'hui de la contestation légale de cette loi?

Dans le cadre de son recours devant la Commission des relations du travail (CRT), la CSD, par l'entremise de sa procureure M^e Francine Lamy, soulève dans un premier temps l'inconstitutionnalité et le caractère inopérant de la Loi, celle-ci contrevenant à l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, dont l'objectif est de « permettre à tous les députés de pouvoir participer pleinement aux débats et de pouvoir prendre connaissance des documents afin de pouvoir voter lors de l'adoption des lois avec une connaissance entière des informations échangées dans le cadre des débats ». Deuxièmement, elle souligne le défaut du Comité patronal de négociation de la Santé et des Services sociaux (CPNSSS) et du gouvernement d'avoir négocié de bonne foi.

Notons que le CPNSSS et le gouvernement sont assujettis aux obligations prévues au chapitre 3 du Code du travail, article 53, qui fait obligation de négocier de bonne foi, et sont conjointement et solidairement responsables de s'y conformer. Ils doivent non seulement négocier, mais faire tous les efforts raisonnables pour conclure une convention collective. Ces deux éléments sont d'égale importance et une partie qui y déroge ne négocie pas de bonne foi.

La requête de la CSD stipule que la partie patronale a déposé des propositions qu'elle savait contraires à la Loi, ainsi :

- ✓ la proposition salariale du gouvernement englobait les sommes dues au titre de l'équité salariale, contrairement à la Loi sur l'équité salariale;
- ✓ la Loi excède la durée des conventions collectives permise par le Code du travail.
- ✓ le gouvernement a soumis un cadre salarial « non négociable »;
- ✓ il a soumis un cadre salarial qu'il avait l'intention d'imposer par voie législative s'il n'était pas accepté;
- ✓ de hauts dirigeants du Gouvernement ont admis qu'il n'y avait pas de négociation possible sur le cadre salarial déterminé par l'État.

Quoique dans ce genre de recours, le processus est parfois long et ardu, les audiences devant la CRT sont entamées depuis quelques semaines et devraient se poursuivre au cours des prochains mois. 